

**Procès-verbal de la séance du conseil intercommunal**  
**le jeudi 29 septembre 2011 à 19h30**  
**à la Salle du Verger à Penthaz**

**1. Propos de bienvenue**

M. Marcel Monod, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue la présence de M. Batori, directeur des écoles. Puis, il procède à la lecture de l'ordre du jour qui est accepté sans modification. Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel.

**2. Appel**

Sont présents : - 13 délégués municipaux, dont 2 suppléants  
- 13 délégués des conseils.

Se sont excusés : - 5 délégués

Absents : - 2 délégués municipaux

**3. Adoption des procès-verbaux des séances du 30 mars et du 24 août 2011**

La lecture des procès-verbaux, joints aux convocations, n'est pas demandée. Le procès-verbal du 30 mars 2011 est adopté par 23 voix et 3 abstentions, celui du 24 août 2011 par 25 voix et 1 abstention. Le président informe les délégués que le procès-verbal d'assermentation du 30 mars a été retourné par le préfet accepté et signé.

M. Van Mesdag relève le point 16 du dernier PV relatif aux listes des délégués et des commissions qui auraient dû être jointes à la convocation. Il lui est répondu que ces documents oubliés viennent d'être transmis et sont disponibles dès aujourd'hui auprès des secrétariats communaux. L'adresse e-mail de la secrétaire et ses coordonnées sont sur l'entête de la convocation.

**4. Assermentations éventuelles**

Aucune assermentation n'est nécessaire.

**5. Communications du bureau et courrier**

Aucun courrier à relever. M. Monod prie les scrutateurs, scrutatrices et leur suppléante de passer vers lui à l'issue de cette séance pour fixer le rendez-vous de la prochaine réunion du bureau.

**6. Budget 2012**

Le budget 2012 détaillé a été transmis par courrier électronique. Sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté tel que présenté à l'unanimité.

M. Monod remercie les personnes qui l'ont établi et les félicite pour la présentation et le soin apportés à sa réalisation.

**7. Préavis n° 2 / 2011 Adoption du budget de l'AsiCoPe 2012**

La lecture du préavis, joint au budget, n'est pas demandée. Il est accepté à l'unanimité.

**8. Rapport de la commission de gestion**

La lecture du rapport, également joint au budget, n'est pas demandée. Il est accepté à l'unanimité.

**9. Election d'un membre suppléant à la commission de Gestion**

Le président rappelle la liste des personnes déjà nommées à la commission de Gestion lors de la précédente assemblée. Il relève qu'il manque donc encore un membre suppléant à cette commission.

Voyant que personne n'est intéressé, c'est M. Thierry Berney, déjà membre de la commission des transports, qui se propose. Il est élu à l'unanimité et applaudi par le Conseil.

**10. Communications du Comité de Direction**

En l'absence de la présidente du CD Mme Rossel, excusée par M. Monod, c'est la vice-présidente Mme Induni qui prend la parole. Après les propos de bienvenue adressés à tous, elle présente Mme Wolf boursière de l'AsiCoPe. Puis, passe la parole aux membres du CD. Chacun se présente à tour de rôle, annonce son dicastère et nous résume son parcours personnel.

Puis, M. Jauner remercie le Conseil pour sa confiance et l'adoption du budget 2012. Il reste encore du travail pour être prêts à la prochaine séance qui est d'ores et déjà prévue le jeudi 29 mars 2012 pour de la présentation des comptes.

Concernant les transports Mobilis, des modifications importantes auront lieu dès décembre 2011. Le coût global a augmenté de près de fr. 500'000.-, dû principalement aux changements d'horaires pour être en harmonie avec les transports publics. M. Pinto a été nommé nouveau responsable régional de Car Postal et sera l'interlocuteur du CD. Beaucoup de dérogations sont parvenues au CD, mais presque toutes ont été refusées. A relever que des incivilités ont eu lieu sur la course de Dizy et deux chauffeurs remplacés. Les autres lignes ont bien fonctionné.

Remerciements à Madame Monnet qui a la charge de l'organisation des transports entre les communes de l'ASiCoPe.

Pour les constructions, un nouveau crédit de fr. 90'000.- va être demandé pour le collège des Chavannes à Cossonay. Un nouvel architecte a été mandaté et a procédé à diverses corrections. Un nouveau crédit complémentaire est à l'étude pour une salle de gym et/ou un complexe piscine. Des visites et diverses recherches sont en cours. Le planning a été revu, pas de nouveau complexe scolaire avant 2015.

**11. Propositions individuelles et divers**

M. Berney soulève un problème lié au règlement des transports. Il cite le cas d'une famille dont l'enfant est pris en charge dans une famille d'accueil qui habite une autre commune que la sienne. Mais l'élève ne peut pas utiliser les transports scolaires depuis ce lieu, car ce n'est pas son domicile. Les parents ont trouvé une solution : inscrire cet enfant dans la commune d'accueil. Il propose un amendement précisant que si l'élève est sur le site d'une des communes de l'ASiCoPe, il doit être pris en charge.

La discussion est ouverte. Concernant les dérogations, le CD confirme qu'une vingtaine de demandes ont été traitées. Qu'elles ont été appliquées en s'appuyant sur le règlement du canton. Mme Induni rappelle que tout a été accepté par statut-quo l'an dernier et qu'on ne peut pas tout changer.

Différents délégués prennent la parole. En résumé, il faudrait faire le lien avec l'accueil de jour des enfants dans les communes, ce qui est compliqué, les exceptions vont avoir un coût supplémentaire important qu'il faudrait chiffrer, pourquoi pas proposer aux communes de gérer ces frais, transformer les lignes de bus privées en lignes publiques pour contenir la facture des transports qui monte.

M. Monod demande au Conseil son accord pour que le Comité de Direction prépare un amendement dans ce sens pour une prochaine séance. On note 16 oui, 5 non et 5 abstentions.

La discussion se poursuit : quelle différence de coût ? Il faudrait faire une étude, créer un groupe école-parents-ASiCoPe pour réfléchir sur ce point. Mais il ressort qu'il faut aussi soutenir le CD dans son budget qui vise à une maîtrise des coûts.

De plus, il est précisé aux délégués que le règlement PTT n'est pas de notre ressort et ne peut pas être modifié à notre convenance.

Pour terminer, M. Emery nous précise que les changements pour les transports Mobilis sont valables dès 12.2011 pour le primaire, et seulement dès 09.2012 pour le secondaire.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h. 30

Le président :  
  
M. Monod

La secrétaire :

C.-L. Brot

